

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2019

Monsieur le Maire, Jean-Noël DINIZ, ouvre la séance à 18 h 30 en présence de Messieurs LEPOUTRE, MICHEL, HERMANT, LHOMME, LEJEUNE, PETRY et RUELLE et la secrétaire de Mairie, Madame Pascale Bouché ; Madame ROSSELLE et Messieurs FOISELLE et GRASSET étant excusés.

Après lecture des délibérations adoptées lors du Conseil du 21/02/2019, l'ordre du jour est abordé.

1) **Comptes administratifs 2018** : Dominique Lepoutre donne lecture du compte administratif 2018 et le commente.

. Les recettes sont très proches du budget prévisionnel voté en avril 2018 à l'exception de la dotation de l'Etat concernant les élus locaux qui a été purement et simplement supprimée à hauteur de 3 000€, l'Etat considérant que la Commune de Moussy a un potentiel financier par habitant supérieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 1000 habitants.

. Les dépenses sont globalement inférieures aux prévisions malgré une hausse de la rubrique « services extérieurs » suite aux travaux de rénovation du F3 au dessus de la salle du Conseil et à l'enrobé de la rue Jean Jaurès et de la place de la Paix refait entièrement suite aux travaux de l'Agglo.

. Les investissements prévus à hauteur de 251 000€ ont été réalisés à hauteur de 165 371€ + 13 897€ pour le F3 mais passés en frais de fonctionnement. Certains travaux ont été réalisés mais facturés sur 2019.

Le total des recettes est de 550 738€

Le total des dépenses est de 513 439€

L'excédent 2018 est de 37 299€

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil. Le Maire met au vote l'approbation de ces comptes : aucune opposition, aucune abstention ne sont prononcées, les comptes sont adoptés à l'unanimité.

2) **Budget 2019** : Dominique Lepoutre présente le projet de budget en détail :

- Après débat sur l'augmentation des taux d'impôts locaux, le Conseil choisit de les augmenter globalement de 1% pour compenser la suppression inique de la dotation de l'Etat concernant les élus locaux.

Le taux de la taxe d'habitation sera donc de 13,64%, celui de la taxe foncière de 23,53% et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 16,51%

Les recettes de fonctionnement sont donc estimées et arrêtées à hauteur de 570 939€

- **Les dépenses de fonctionnement sont budgétées à hauteur de 565 600€ dont les gros travaux de 2018 facturés en 2019 pour 48k€.**

- **Le programme d'investissements est estimé à 589 500€ TTC** dont 500 000€ de travaux pour l'avenue de Mont Félix financés par un emprunt de 300 000€, 77 000€ de subventions et le solde en autofinancement. Ce gros investissement commencera en juin par des travaux d'assainissement à la charge de l'Agglo suivi en septembre par les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms puis de la chaussée, des trottoirs et des espaces verts début 2020.
- **Le résultat comptable cumulé** sera donc en baisse conséquente et devrait revenir aux alentours de 248 000€.

Monsieur le Maire met au vote ce projet de budget. Aucune opposition et aucune abstention n'étant formulée, le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

3) Questions diverses :

- **Remplacement de l'Atsem** : un CDD jusqu'au 31/08/2019 a été signé avec Romane Donny. Quel contrat au 1^{er} septembre prochain ?
- **F2 60m2** : l'appartement au dessus du secrétariat de Mairie est à nouveau libre.
Loyer 420€/mois + charges 80€/mois
- **Pause méridienne à l'école** : la question sera réexaminée au prochain CM
- **Le haut de la rue Jean Jaurès** : refaire l'enrobé qui a été mal fait
- **Plaque d'égout à l'entrée de la rue des plantes** : mal posée, à revoir
- **Rue des Prieurés** : mettre des panneaux de limitation à 30km/h jusqu'à la fin des travaux.
- **Pont du chemin vert** : interdire à la circulation avec des plots de rétrécissement.
- **Massifs de fleurs rue des Prieurés** : à supprimer et les remplacer après les travaux par de nouveaux massifs avec buissons et persistants.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 mai 2019

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h05.